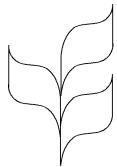




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

PNUE/CBD/COP/3/32
Le 22 septembre 1996
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Troisième réunion

Buenos Aires, Argentine

4-15 novembre 1996

Point 20.1 de l'ordre du jour provisoire

ADMINISTRATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Rapport du Secrétaire exécutif

1. INTRODUCTION

1. En adoptant la décision I/9 de son programme de travail à moyen terme, la première réunion de la Conférence des Parties (COP) a décidé d'inclure à son ordre du jour un point permanent relatif à l'administration de la Convention. Ceci a été souligné à nouveau dans la décision II/18. Par conséquent, le présent rapport a pour but d'aider la troisième réunion de la COP dans l'examen de cette question. Il rend compte de l'application de la décision II/19, de l'administration de la Convention, et des activités du Secrétariat survenues entre la deuxième réunion de la COP, en novembre 1995, et la présente réunion.

2. Par sa décision II/19, la COP a décidé d'accepter l'offre du Gouvernement canadien, contenue dans le document PNUE/CBD/COP/2/Rev.1, de désigner Montréal comme site du Secrétariat de la Convention. La COP a prié le Secrétaire exécutif de discuter et de s'entendre le plus rapidement possible avec le Canada sur les modalités de transfert et d'accueil du Secrétariat à Montréal et a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de négocier et de finaliser les accords concernant le siège social avec le Gouvernement canadien. On demande également au Secrétaire exécutif de faire un rapport sur l'application de cette décision à la troisième réunion de la COP.

/...

2. ÉVOLUTION DE LA CONVENTION

3. La Convention sur la diversité biologique est considérée de plus en plus comme un organisme important en matière d'orientation des politiques qui préconise l'approche écosystémique, renforçant ainsi sa capacité interne de faire usage des connaissances et de l'expertise disponibles à travers le monde, établissant des mécanismes de présentation des rapports et cherchant à assurer l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les activités économiques actuelles. Le 24 septembre 1996, 158 États et une organisation régionale d'intégration économique ont ratifié la Convention (voir annexe I).

4. La Convention entame sa deuxième phase où l'on mettra l'accent plutôt sur la mise en pratique au niveau national. Cette transition est illustrée par la nature pratique des décisions prises à la deuxième réunion de la COP tenue à Jakarta (Indonésie) en novembre 1995, et par l'importance accordée à l'orientation des politiques.

5. La réunion a adopté le Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière qui propose un programme-cadre en vue d'une action globale. Les Parties ont également établi une phase pilote pour la mise en œuvre du mécanisme de centre d'échange en vertu de la Convention dans le but de promouvoir la coopération technique et scientifique. L'adoption par la COP des propositions principales de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), tenue à Paris (France) en septembre 1995, a démontré la pertinence et l'efficacité des organes actuels de la Convention. La deuxième réunion du SBSTTA a eu lieu à Montréal, du 2 au 6 septembre 1996, et ses recommandations ont été soumises à la COP afin d'être examinées à la troisième réunion.

6. La Convention est en train de devenir un organisme d'orientation des politiques qui cherche à promouvoir l'action par le biais d'institutions existantes. Ceci est illustré par l'attention portée aux décisions relatives aux programmes-cadre et aux déclarations d'orientation. La COP pourra améliorer sa capacité à surveiller la mise en application de la Convention grâce à son analyse des rapports nationaux que lui soumettront les Parties au mois de juin 1997, et à l'élaboration périodique de «Perspectives sur la biodiversité mondiale» (GBO).

7. La Convention permet également la progression des discussions portant sur les risques liés à la biotechnologie par l'entremise de négociations en vertu du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques, mis sur pied par la deuxième réunion de la COP dans sa décision II/5. La première réunion du Groupe de travail s'est tenu du 22 au 26 juillet 1996 à Aarhus (Danemark). Le Gouvernement du Danemark, notamment, a fourni un soutien financier substantiel pour permettre aux pays en développement et aux pays dont les économies sont en transition de participer à la réunion.

3. ÉTABLISSEMENT DU SECRÉTARIAT PERMANENT

3.1 Embauche du personnel

3.1.1 Secrétariat par intérim

8. Selon la disposition de l'article 40 de la Convention, le Directeur exécutif du PNUE a été désigné pour fournir le Secrétariat par intérim de la Convention. En septembre 1993, on a nommé les membres du Secrétariat par intérim. Le personnel du Secrétariat par intérim comprenait un Secrétaire exécutif, un fonctionnaire supérieur de niveau P-5 spécialisé en sciences biologiques, quatre fonctionnaires de niveau P-4 spécialisés en biotechnologie, en droit, en sciences économiques, et en gestion financière, et un spécialiste en communications de niveau P-2. Le PNUE a assigné un directeur des fonds/administratif pour aider le Secrétariat par intérim. Ce dernier a préparé et assumé la gestion de la première et de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la diversité biologique (ICCB-1, octobre 1993 et ICCB-2, juillet 1994) et la première réunion de la COP (novembre-décembre 1994). Les personnels du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont aussi prêté leur assistance au Secrétariat par intérim à ces réunions.

9. Les conditions de ces nominations variaient. Le Secrétaire exécutif avait une nomination pour une durée déterminée de deux ans (septembre 1993 à septembre 1995) et les spécialistes en sciences biologiques, en biotechnologie, en sciences économiques et en gestion financière avaient des nominations d'une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 1994, leur service se limitant à la Convention. Le spécialiste en droit travaillait déjà pour le PNUE et a été détaché à la Convention.

10. La première réunion de la COP, dans sa décision I/4, a désigné le PNUE pour assumer les fonctions du Secrétariat de la Convention, en s'assurant de son autonomie de s'acquitter des fonctions visées à l'article 24. La COP a aussi décidé que les fonctions du Secrétariat devraient être remplies par le Secrétariat fourni en vertu de l'article 40 de la Convention, jusqu'à la nomination du personnel du Secrétariat. La COP demande également au Directeur exécutif du PNUE de choisir le Secrétaire exécutif du Secrétariat pour la Convention, en consultation avec le Bureau de la COP.

11. Selon la décision I/6, la première réunion de la COP a préparé un budget pour l'année 1995 et un budget indicatif pour 1996. Ce faisant, treize postes professionnels ont été créés au sein du Secrétariat : Secrétaire exécutif, deux administrateurs hors classe D-1 (processus intergouvernementaux et arrangements coopératifs, et questions scientifiques, techniques et technologiques), sept administrateurs de programmes P-4 (gestion/administration des fonds, gestion financière, avocat, mécanisme de centre d'échange, et trois administrateurs pour les questions scientifiques, techniques et technologiques), et deux postes d'administrateur de programmes P-2 (information et communications, respectivement). La COP a souligné qu'elle prévoyait que le PNUE fasse un détachement au poste d'administrateur de programmes - gestion/administration des fonds, et que la FAO et l'UNESCO feraient chacun un détachement à l'un des postes de directeur de programmes - questions scientifiques, techniques et technologiques.

12. En janvier 1995, le PNUE a informé les fonctionnaires dont les nominations à durée déterminée avaient expiré à la fin de l'année 1994 (sciences biologiques, biotechnologie, sciences économiques et gestion financière) que leur contrat avait été prolongé de six mois jusqu'au mois de juin 1995. À la lumière de la décision I/6, le poste de sciences biologiques a été déclassé au niveau P-4. Le poste de sciences économiques n'avait pas été confirmé par la décision I/6 et le titulaire du poste a donc quitté le Secrétariat à l'expiration du contrat renouvelé en juin 1995. Également en janvier 1995, un professionnel qui prêtait assistance au Secrétariat depuis mai 1994, dans la préparation et la gestion des réunions ICCBD2 et COP1, a reçu une nomination à durée déterminée au niveau P-5 pour six mois (janvier à juillet 1995), assumant provisoirement le poste d'administrateur général pour les processus intergouvernementaux et les arrangements coopératifs.

13. En juillet 1995, on a prolongé de trois mois les contrats des trois cadres (sciences biologiques, biotechnologie et gestion financière), jusqu'à la fin de septembre 1995. Le contrat pour le poste provisoire d'administrateur général a été renouvelé pour six mois, jusqu'à la fin de l'année 1995. Ces arrangements temporaires ont permis de poursuivre les préparatifs pour la première réunion du SBSTTA. Au même moment, l'ancien Secrétaire exécutif a quitté pour prendre les jours de congé accumulés en vertu du contrat se terminant en septembre 1995.

14. Le Directeur exécutif du PNUE a sélectionné le Secrétaire exécutif, qui a assumé ses fonctions à partir du 1^{er} septembre 1995. Tel que convenu avec le PNUE, les contrats des trois fonctionnaires ont été prolongés de trois mois additionnels, jusqu'au 31 décembre 1995, afin de permettre la continuation des préparatifs pour la deuxième réunion de la COP. Le processus de recrutement du personnel a commencé en septembre 1995, moment où des arrangements ont été faits pour classer et annoncer les postes convenus par la décision I/6. On a distribué des avis préalables sur les postes permanents à la deuxième réunion de la COP et invité le personnel professionnel à postuler pour les postes permanents. Le 15 janvier 1996 constituait la date limite pour les demandes d'emploi.

15. Tel que décrit dans le rapport précédent (PNUE/CBD/COP/2/15, paragraphes 8 et 9), voici la composition du Secrétariat au moment de la première réunion du SBSTTA et de la deuxième réunion de la COP :

- (a) Un secrétaire exécutif;
- (b) Un fonctionnaire en nomination à court terme occupant le poste d'administrateur principal provisoire pour les processus intergouvernementaux et les arrangements coopératifs, dont le contrat expire le 31 décembre 1995;
- (c) Trois fonctionnaires spécialistes en sciences biologiques, en biotechnologie et en gestion financière, dont les contrats expirent le 31 décembre 1995;
- (d) Un fonctionnaire spécialisé en droit, détaché par le PNUE;
- (e) Un administrateur auxiliaire, fourni par le Gouvernement italien depuis février 1994, qui prête assistance aux questions reliées à la biosécurité;

- (f) Un professionnel spécialisé en information, en nomination à court terme;
- (g) Quatre membres de services généraux et, pendant de courtes périodes, cinq autres membres de personnel.

16. Afin de préparer les réunions du Groupe d'experts sur la prévention des risques biotechnologiques, du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques, de la première réunion du SBSTTA, des réunions régionales préparatoires et de la deuxième réunion de la COP, on a augmenté l'effectif du Secrétariat de deux fonctionnaires à court terme et de seize consultants à court terme pour un total de trente personnes/mois pour l'année 1995. Lors de la première réunion du SBSTTA et de la deuxième réunion de la COP, le personnel du PNUE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont prêté main forte au Secrétariat.

17. Parmi les treize postes professionnels créés en vertu de la décision I/6, seulement un (celui de Secrétaire exécutif) était de nature permanente au moment de la deuxième réunion de la COP. Tel que souligné l'année dernière (UNEP/CBD/COP/2/15, paragraphe 10), le processus de recrutement a été affecté, notamment, par des difficultés financières résultant de paiements en retard de contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention. Cette situation a empêché le Secrétariat de prendre les engagements financiers nécessaires pour la première moitié de l'année 1995, même si le solde du fonds au 31 décembre 1995 montrait un excès net de revenu par rapport aux dépenses de presque 3 millions de dollars (voir annexe II).

3.1.2 Arrangements transitoires

18. Dans la décision II/19, la COP a accepté l'offre du Gouvernement canadien d'établir le Secrétariat de la Convention à Montréal, et a prié le Secrétaire exécutif de discuter et de s'entendre le plus rapidement possible avec le Canada sur les modalités de transfert et d'accueil du Secrétariat à Montréal. En raison du programme de travail important que le Secrétariat doit entreprendre en 1996, on estimait qu'il y avait deux options principales quant au moment de la relocalisation du Secrétariat. La première était de relocaliser le Secrétariat seulement après la troisième réunion de la COP, et la deuxième option, de procéder à la relocalisation immédiatement après la deuxième réunion de la COP.

19. Tel que décrit en plus amples détails ci-dessous, on a décidé de relocaliser le Secrétariat de Genève à Montréal au début de 1996. L'une des raisons justifiant ce choix visait à éviter les problèmes possibles résultant de l'embauche de personnel pour le Secrétariat permanent à Genève pendant un an, et de la relocalisation subséquente de ces membres permanents (et leur famille) de Genève à Montréal à la fin de 1996.

20. Pour mener à bien la transition entre les phases intérimaire et permanente du Secrétariat, il a fallu mettre en place un certain nombre de mesures de transition immédiatement après la deuxième réunion de la COP. Ces mesures comprenaient : le maintien d'un certain nombre de consultants qui travaillaient pour le Secrétariat sur les préparatifs de la première réunion du SBSTTA et de la deuxième réunion de la COP; le maintien de certains membres du personnel général à Genève jusqu'en mars 1996; et le maintien du secrétaire en chef du Secrétaire exécutif jusqu'en décembre 1996 afin d'assumer des fonctions de liaison transitoire pour le Secrétariat à Genève. Quatre membres du personnel général de Genève ont participé à la relocalisation du Secrétariat à Montréal de janvier à mars 1996. Au même moment, une équipe préliminaire était mise sur pied

/...

à Montréal pour permettre au Secrétariat d'entreprendre ses activités le plus rapidement possible. L'équipe de Montréal comprenait du personnel détaché par le Canada.

3.1.3 Embauche du personnel permanent

21. Le processus d'embauche du Secrétariat permanent a été guidé par la nécessité d'établir la capacité interne requise pour mettre en œuvre la programme de travail, tout en garantissant un rythme d'embauche n'excédant pas la capacité d'absorption du système de gestion. De plus, l'on mettra en place des mesures pour permettre au Secrétariat d'obtenir les meilleurs renseignements scientifiques, techniques et technologiques, tout en réduisant les coûts de ces activités. Le Secrétariat, par exemple, visera à établir une collaboration plus étroite avec les universités et les institutions de recherche à travers le monde.

22. Le premier groupe de personnel embauché dans le cadre de la phase permanente s'est joint au Secrétariat au début du mois de mai; le reste sera embauché au fur et à mesure des besoins. Au 15 septembre 1996, parmi les vingt postes permanents de fonctionnaires fournis en vertu de la décision II/20, les postes suivants ont été comblés, en plus du poste de secrétaire exécutif :

- (a) administrateur principal pour les processus intergouvernementaux et affaires coopératives;
- (b) administrateur de programmes pour les ressources et la gestion financière;
- (c) directeur-adjoint de programmes pour l'information et la gestion de la base de données.

23. Les postes d'assistant spécial au Secrétaire exécutif et d'administrateur de programmes pour la conservation écologique ont été comblés sur une base à court terme. On prévoit que les postes d'administrateur principal des affaires scientifiques, techniques et technologiques, et d'administrateur de programmes en charge des rapports soient comblés d'ici peu sur une base à court terme.

24. Afin de pouvoir entreprendre son programme de travail pour l'année 1996, y compris les préparatifs pour le Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques, la deuxième réunion du SBSTTA, quatre réunions préparatoires régionales pour la COP et la troisième réunion de la COP, le Secrétariat a augmenté ses ressources grâce à l'embauche de quatorze fonctionnaires et consultants à court terme pour accomplir les tâches requises au soutien de ces réunions. Ces mesures ont été nécessaires afin de permettre au Secrétariat d'accomplir le travail assigné par la COP dans les délais prévus.

25. Le Secrétariat a bénéficié du détachement de quatre fonctionnaires par la province de Québec. Un détachement à court terme fourni par le *Royal Botanic Gardens* à Kew (Royaume-Uni), est également très apprécié. Les discussions avec l'UNESCO se sont poursuivies pendant l'année relativement au détachement prévu d'un professionnel spécialisé en écologie marine. En septembre 1996, l'UNESCO a soumis une liste de trois noms pour examen.

26. Des discussions sont en cours pour le détachement d'un professionnel par la FAO. En réponse aux termes de référence formulés par la FAO, le Secrétariat a fourni au FAO une description détaillée des exigences du Secrétariat à la lumière du programme de travail de la COP. Des discussions sont en cours pour choisir conjointement ce professionnel, tel que prévu par la deuxième réunion de la COP. Il ou elle devrait entrer en fonction au Secrétariat dès que les deux institutions s'entendent sur les termes du détachement. Des discussions sont également en cours avec d'autres institutions internationales pour obtenir des détachements supplémentaires.

27. Le Canada a détaché un spécialiste en chef en ressources humaines pour participer au processus d'embauche des employés du Secrétariat.

3.2 Système financier et administratif

28. La création du système financier et administratif qui sera utilisé à Montréal constitue l'une des tâches les plus urgentes du Secrétariat. À Genève, le Secrétariat dépendait du Bureau des Nations Unies à Genève (UNOG) et du Bureau régional du PNUE pour l'Europe. Ce genre de soutien n'est pas disponible à Montréal et le Secrétariat se doit de développer la capacité d'assumer lui-même ces fonctions. Le Directeur exécutif du PNUE a détaché le chef de la gestion de fonds du siège social du PNUE à Nairobi au Secrétariat jusqu'à la mi-octobre pour mettre sur pied un système financier et administratif. Un nouveau directeur de fonds/gestion a été embauché et devrait se joindre au Secrétariat au début du mois d'octobre.

29. L'établissement, le 1^{er} janvier 1996, du Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON) a entraîné des conséquences imprévues au niveau du fonctionnement du Secrétariat à Montréal. En effet, certains services précédemment fournis par le PNUE et disponibles au Secrétariat selon les dispositions de l'offre du PNUE de fournir le Secrétariat de la Convention (PNUE/CBD/COP/1/9, Annexe 1), relèvent maintenant de l'UNON. L'embauche du personnel et la gestion des conférences, deux éléments transférés à l'UNON, sont particulièrement importants pour les activités du Secrétariat.

30. Cette situation a été aggravée par les fuseaux horaires différents de Montréal et de Nairobi. En raison de la relocalisation , le personnel de Montréal peut seulement communiquer avec le personnel du siège du PNUE avant 10 h (heure de Montréal), du lundi au jeudi. Même après avoir modifié les heures de travail du Secrétariat de façon à commencer la journée à 8 h, il n'y a seulement que huit heures de chevauchement par semaine. Ceci représente un obstacle important aux activités du Secrétariat, et la situation est aggravée par la difficulté à établir une connexion téléphonique avec Nairobi à cette heure de la journée.

31. Le système en voie de réalisation à Montréal reflétera le besoin de créer un Secrétariat compétent et dynamique qui répond de façon efficace et opportune aux décisions de la COP. Il est clair qu'un grand nombre de décisions prises par la COP exigent une réponse rapide et efficace du Secrétariat en ce qui concerne les questions pouvant survenir sur la diversité biologique. Le défi consistera à élaborer un *modus operandi* pour le Secrétariat qui correspond aux attentes de la COP.

32. Les Nations Unies ont approuvé l'ouverture d'un compte pour le Secrétariat à Montréal. Ce compte (No. 1001486-01) se trouve à la Banque Royale du Canada (360, rue St. Jacques Ouest, Montréal, QC, H2Y 1P6) au nom de Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement - diversité biologique.

/...

4. LIEU DU SECRÉTARIAT PERMANENT

4.1 Arrangements logistiques

33. Suite à la décision de la COP d'établir le Secrétariat permanent de la Convention à Montréal, on a amorcé un certain nombre d'activités pour assurer la mise en oeuvre immédiate de cette décision. Tel qu'indiqué ci-dessus, le Secrétariat avait deux options, soit planifier la relocalisation immédiatement après la troisième réunion de la COP, soit après la deuxième réunion.

34. La deuxième option a été retenue, à condition que les installations temporaires offertes par le Canada soient disponibles au plus tard le 21 janvier 1996. Ces dates ont été transmises au Canada et elles ont été un facteur déterminant dans l'élaboration du plan de travail visant l'identification et la sélection des installations des sites temporaires et permanents du Secrétariat. Ces activités ont été effectuées par le Secrétariat avec la participation de la Corporation du centre international des congrès de Montréal (MICCC). Des membres du Secrétariat ont visité Montréal à deux reprises (en décembre 1995 et en janvier 1996) pour planifier la relocalisation du Secrétariat et la décision finale a été prise le 14 janvier 1996. Le Secrétariat a été relocalisé à Montréal le 22 janvier 1996.

35. Le choix des bureaux pour le Secrétariat s'est fait par soumissions publiques, qui ont fait l'objet d'une documentation complète. Des neuf entreprises invitées initialement à faire une offre, trois ont répondu tandis que les autres ont décliné en raison d'espace insuffisant. Suite à une analyse comparative effectuée à l'aide d'une liste importante de critères, le Secrétaire exécutif a choisi l'un des bureaux (situé au Centre du commerce mondial), et les documents nécessaires ont été expédiés au PNUE pour approbation. Le Comité en charge des contrats du PNUE a examiné les documents et a fait parvenir une recommandation au Directeur exécutif, qui a ensuite signé le bail. Le Secrétariat a établi ses locaux permanents au Centre du commerce mondial en août de l'année 1996.

36. Le site temporaire au Centre du commerce mondial comprenait six bureaux. Les dix membres du Secrétariat travaillaient dans des conditions où l'espace était minimal, et on a encouragé les fonctionnaires qui prenaient assistance au secrétariat dans le cadre de contrats de consultation à court terme de travailler à partir de leur domicile d'après des ententes de télétravail.

37. Une bonne partie de l'emploi du temps du personnel avant le mois d'août a été utilisé à des fins de discussion et de supervision de la conception et de la construction des bureaux permanents. En raison de l'augmentation du personnel au sein du Secrétariat, tel que convenu à la deuxième réunion de la COP (décision I/6 prévoit 22 employés, tandis que la décision II/20 en prévoit 31), l'offre du Canada de loger le Secrétariat gratuitement pendant une période de cinq ans (PNUE/CBD/COP/2/2/Rev.1, page 5) a été ajustée, étant donné l'augmentation de la superficie totale des lieux, à une période de trois ans.

38. Le Secrétariat a grandement bénéficié du grand nombre de conseils et de renseignements que lui a fournis le PNUE, l'Organisation internationale de l'aviation civile (ICAO), le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, la Commission pour la coopération environnementale (CCE) de

l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et d'autres organisations situées à Montréal. De plus, le Secrétariat a également obtenu des conseils d'autres conventions reliées à la biodiversité avec lesquelles il a établi des relations de travail.

4.2 Inauguration du Secrétariat

39. L'inauguration officielle du Secrétariat a eu lieu le 6 mai 1996 dans le cadre d'une cérémonie à laquelle étaient présents, entre autres, le premier ministre du Canada, le premier ministre du Québec, le maire de la ville de Montréal, le président de la deuxième réunion de la COP et le Directeur exécutif du PNUE. Les Bureaux de la COP et du SBSTTA ont aussi participé à cette cérémonie.

4.3 Entente du siège social

40. Le Directeur exécutif du PNUE a mis sur pied une équipe pour l'aider à préparer une offre initiale pour l'entente du siège social tel que demandé par la COP. Les gouvernements du Canada et de la province de Québec ont fourni au PNUE une ébauche d'entente et un mémorandum d'entente, respectivement, pour fin de considération. Ces documents, ainsi qu'une copie préliminaire préparée par le Secrétariat, ont été utilisés dans un texte de négociation initiale préparé par le PNUE et actuellement à l'étude.

41. Les négociations se poursuivent, portant sur des détails ayant trait à la capacité juridique du Secrétariat au Canada, à la nature juridique de la relation entre le Secrétariat et les Nations Unies, à l'impôt sur le revenu de ressortissants canadiens, et aux priviléges et à l'immunité des administrateurs du Secrétariat. L'entente du siège social définira, entre autres, la position du personnel international du Secrétariat et de leur famille par rapport aux questions d'impôt au Canada, à l'accès à l'éducation et aux services de soins de la santé et, dans le cas des conjoints, à l'accès au marché du travail. Ainsi, la conclusion des négociations de l'entente du siège social augmentera les capacités du Secrétariat à attirer et à recruter du personnel international expérimenté. En attendant la signature de l'entente du siège social, la province de Québec a offert ses priviléges de courtoisie au personnel international.

42. Le Directeur administratif adjoint du PNUE a indiqué à la deuxième réunion du SBSTTA que l'entente du siège social serait signé à la fin du mois de septembre 1996.

5. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

5.1 Portée du travail pour 1996

43. Suite à la deuxième réunion de la COP, le Secrétariat a identifié plus de quatre-vingts activités et tâches devant être accomplies en 1996 qui découlent de son mandat en vertu de l'article 24 et de décisions prises à la deuxième réunion. Parmi celles-ci, l'on comptait la mise en pratique d'un nombre de questions d'une importance extrême pour l'avenir de la Convention. Celles-ci comprenaient : l'établissement du Secrétariat permanent; la relocalisation du Secrétariat à Montréal; l'élaboration du Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière; l'établissement de la phase pilote du mécanisme de centre d'échange;

et l'organisation de réunions intergouvernementales. De plus, au cours de la dernière année, le Secrétariat a entamé un processus de renforcement de la coopération avec des conventions liées à la biodiversité et a commencé à chercher des moyens de promouvoir la participation du secteur privé dans l'application de la Convention.

5.2 Le Mandat de Jakarta

44. À sa deuxième réunion, la COP a accepté, par la décision II/10, le Mandat de Jakarta, qui propose un programme-cadre pour l'action mondiale sur la diversité biologique marine et côtière. Le mandat propose des mesures concrètes pour les Parties et invite également d'autres organismes internationaux importants à améliorer leurs activités existantes et à mettre sur pied de nouvelles mesures à l'égard de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. La décision II/10 a également prié le Secrétaire exécutif de solliciter l'apport de toutes les Parties et, selon qu'il conviendra, d'autres pays et organismes compétents pour participer à l'établissement d'une liste d'experts sur la diversité biologique marine et côtière. Au 17 septembre 1996, un total de 56 pays ainsi que plusieurs organisations avaient soumis les noms de 671 experts. La première réunion des experts sur la diversité biologique marine et côtière choisis à partir de la liste se tiendra au début de 1997 en Indonésie.

5.3 Biosécurité

45. Conformément à sa décision II/5, la COP a établi un Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques et a prié le Secrétaire exécutif de s'assurer que le Groupe de travail se réunirait au moins une fois avant la troisième réunion de la COP. Sur l'invitation du Gouvernement du Danemark, la première réunion du Groupe de travail a eu lieu à Aarhus (Danemark), du 22 au 26 juillet 1996. Des représentants de 91 États et d'une organisation régionale d'intégration économique ont assisté à la réunion, ainsi qu'un nombre d'organisations des Nations Unies et d'agences spécialisées, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et de représentants du secteur privé.

46. Le Groupe de travail a recommandé la tenue de deux autres réunions en 1997, d'une durée de cinq jours chacune, et a prié le Secrétariat de préparer le document principal afin qu'il soit mis à l'étude lors de la première réunion en 1997. Ce document présente les opinions des gouvernements de la Communauté européenne sur le contenu du futur protocole. La réunion a également convenu que le Secrétariat devrait compiler : un document qui contient les accords internationaux existants; une bibliographie de la littérature pertinente concernant les effets socio-économiques positifs et négatifs possibles de la biotechnologie; les définitions, déjà contenues dans les accords obligatoires internationaux, des termes à être définis dans le protocole. Cette dernière compilation devrait être distribuée aux gouvernements d'ici le 1^{er} octobre 1996.

47. En fonction de la recommandation de la COP selon laquelle le Groupe de travail s'efforce de compléter ses tâches en 1998, et d'une évaluation du niveau de soutien que le Groupe de travail nécessitera du Secrétariat, l'on propose d'établir une section séparée à l'intérieur du Secrétariat pour prêter main forte au Groupe de travail.

5.4 Mécanisme de centre d'échange

48. Dans la décision I/3, la COP a mis sur pied un mécanisme de centre d'échange pour promouvoir et encourager la coopération technique et scientifique conformément au paragraphe 3 de l'article 18, de la Convention. À sa deuxième réunion, la COP s'est entendu sur une phase pilote pour 1996-1997. Conformément aux lignes directrices prévues, le Secrétariat a consulté des partenaires actifs qui ont fait part de leur désir de participer au démarrage de la phase pilote. Ces partenaires actifs comprennent le Centre de surveillance pour la conservation mondiale (WCMC), la Commission des communautés européennes, et les centres de liaisons en Australie, au Brésil, au Canada et en Allemagne. On tente présentement d'agrandir le nombre et la distribution des partenaires actifs.

49. Par suite de ces discussions, il a été convenu d'établir une structure opérationnelle pour la mise en œuvre de la phase pilote du mécanisme de centre d'échange au moyen d'une structure décentralisée. La page d'accueil W3 du mécanisme de centre d'échange est le premier produit de la phase pilote, qui est située à l'adresse URL : <<http://www.biodiv.org/>>. Le Gouvernement allemand a aidé le Secrétariat à concevoir un symbole pour le mécanisme qui a été mis à la disposition des partenaires actifs et adapté à leurs besoins.

5.5 Ressources et mécanisme financiers

50. Le travail du Secrétariat sur cette question est bien documenté dans la décision II/6. Le Secrétariat a distribué le Mémorandum d'entente (MoU) préliminaire entre la COP et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aux parties afin d'obtenir leurs commentaires. Ces commentaires seront inclus dans le Mémorandum d'entente et serviront de base pour les discussions futures avec le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial.

51. Le Secrétariat a participé à une réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial qui a eu lieu au début d'avril à Washington et a fait part des conseils fournis par la COP au Conseil du FEM (décision II/6). Le Conseil a souligné l'importance du maintien de bonnes relations entre les secrétariats du FEM et de la Convention. On a entrepris une série de mesures visant à créer un climat de confiance; comme première mesure, on a tenu une réunion consultative en Allemagne du 2 au 4 juillet 1996. Une autre réunion consultative ayant pour sujet le Mémorandum d'entente préliminaire a eu lieu à Montréal du 31 août au 1^{er} septembre 1996. Le Secrétariat participera également à la réunion du Conseil du FEM en octobre 1996.

52. Le Secrétariat a aussi participé à des réunions mensuelles du Groupe d'action des activités positives du FEM et à des réunions bimensuelles du Comité opérationnel du Fonds pour l'environnement mondial (COFEM). Les deux secrétariats se sont également échangés de la documentation préliminaire afin d'évaluer les documents pertinents avant leur parachèvement. Les deux secrétariats ont travaillé conjointement afin d'offrir au mécanisme de centre d'échange le soutien du mécanisme financier par intérim.

53. Le Secrétariat est en train d'élaborer des lignes directrices pour l'étude du mécanisme financier en se fondant sur les commentaires des Parties. Il étudie les façons possibles d'identifier des ressources financières supplémentaires pour les activités qui soutiennent les objectifs de la Convention et prépare une étude sur les caractéristiques des activités reliées à la diversité biologique et à leur besoins financiers.

5.6 Participation du Secrétariat à des réunions

54. Au cours de l'année, des membres du Secrétariat ont assisté à certaines réunions internationales importantes. Notamment :

- (a) La deuxième session du Groupe intergouvernemental sur les forêts, Genève (mars);
- (b) La sixième réunion de la Conférence des Parties contractantes de la Convention Ramsar, Brisbane, Australie (mars);
- (c) La Conférence internationale de l'OCDÉ sur les incitations à la biodiversité, Cairns, Australie (mars);
- (d) La réunion annuelle «Darwin Initiative», Londres, Royaume-Uni (mars);
- (e) La réunion du Conseil du Fonds environnemental mondial, Washington, É.-U. (avril);
- (f) La quatrième Conférence FAO internationale et technique pour la conservation et l'utilisation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Leipzig, Allemagne (juin);
- (g) La deuxième Réunion d'experts de l'initiative suisse-péruvienne sur les forêts, Genève, (juin);
- (h) Le Segment des activités opérationnelles de l'ECOSOC, siège social des Nations Unies (juillet);
- (i) La huitième réunion du Comité interorganisations sur le développement durable; siège des Nations Unies (juillet);
- (j) La deuxième réunion de la Conférence des Parties de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, Genève (juillet);
- (k) La Conférence Norvège/ONU sur les espèces étrangères, Trondheim, Norvège (juillet);
- (l) L'Atelier international sur les renseignements liés à la biodiversité, Londres, Royaume-Uni (juillet);
- (m) La consultation interorganisations sur les autochtones, Genève, (juillet);
- (n) La quatorzième session du Groupe de travail sur les communautés autochtones, Genève (juillet);
- (o) La troisième session du Groupe intergouvernemental sur les forêts, Genève (septembre).

De plus, les membres du Secrétariat ont également assisté à un grand nombre d'ateliers et de débats de spécialistes.

5.7 Promotion de la Convention

55. Pour marquer la Journée internationale de la diversité biologique de l'année 1995 (29 décembre), le Secrétariat a fait paraître une édition en braille de la Convention sur la diversité biologique en anglais, en français et en espagnol. C'est grâce au soutien du secteur privé que cette publication a été possible.

56. Les préparatifs pour les Perspectives de la biodiversité globale (GBO) ont commencé avec l'élaboration d'une proposition de subvention à soumettre à des donateurs éventuels pour des contributions volontaires et des discussions avec des éditeurs éventuels. La publication du premier numéro de GBO est prévue pour la fin de l'année 1997.

57. Pour faire la promotion de la Convention, le Secrétariat a publié *Un appel à l'action : décisions et rapport ministériel de la deuxième réunion de la Conférence des Parties* (traduction libre). Le Secrétariat a également élaboré la Déclaration de la COP intitulée «Forêts et diversité biologique», sous forme de livret en anglais et en français pour distribution à la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental sur les forêts (IPF), et ensuite pour distribution internationale

58. Le président de la COP a présenté le rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à la Conférence internationale technique sur la conservation et l'utilisation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Leipzig, juin).

59. Les présidents du SBSTTA pour l'année 1995 et pour l'année 1996 ont fait la promotion du travail du SBSTTA à plusieurs réunions et ateliers internationaux.

60. On peut consulter la documentation préparée par le Secrétariat pour la deuxième réunion du SBSTTA et pour la présente réunion de la COP sur le W3. Des consultants ont participé à la formation du personnel du Secrétariat pour la création et l'entretien de la page d'accueil du Secrétariat en vue d'assurer la capacité interne de ce dernier à présenter de la documentation sur le W3.

5.8 Préparation de documents

61. La préparation de documents pour des réunions de la Convention constitue une des activités majeures du Secrétariat. Pour les réunions qui ont eu lieu en 1996, le Secrétariat a préparé un total de 59 documents pré-sessions, et a de plus distribué 58 documents d'information. Ces chiffres sont comparables à ceux des années précédentes : 1995, 30 documents pré-sessions et 23 d'information; 1994, 39 documents pré-sessions et 14 d'information; 1993, 7 documents pré-sessions.

6. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, PROCESSUS ET INSTITUTIONS

62. Des contacts ont été établis avec un nombre de conventions et d'institutions pour trouver des moyens de favoriser la coopération. Des mémorandums de coopération ont été signés avec la Convention sur les marécages d'importance internationale, particulièrement l'habitat des oiseaux aquatiques (Convention Ramsar), avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et avec la Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage (Convention Bonn). Une téléconférence entre les trois secrétariats de ces conventions et le

/...

Secrétariat de la Convention a eu lieu le 7 mai 1996, avec pour objectif d'étudier les façons de mettre à exécution les dispositions des mémorandums. Des discussions portant sur des accords similaires ont été entamées avec la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

63. Le Secrétaire exécutif estime que la Convention devrait avant tout se concentrer sur la création de relations de coopération avec les conventions et les institutions mondiales reliées à la biodiversité, avant de contempler la possibilité de coopérer avec des conventions et des institutions régionales.

64. Le Secrétaire exécutif et le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont accepté de formuler et de signer un mémorandum-cadre pour la coopération à long terme pour la mise en œuvre de la Convention.

65. Conformément à la décision II/9, le Secrétariat a préparé deux documents de référence sur le savoir forestier traditionnel afin de compléter les rapports du secrétaire-général sur ce sujet, présentés à la deuxième et troisième sessions du Groupe intergouvernemental sur les forêts.

66. En juillet 1996, le Secrétaire exécutif a fait une présentation au Segment d'activités opérationnelles du Conseil social et économique (ECOSOC) des Nations Unies sur les décisions prises à la deuxième réunion de la COP ainsi que sur les réalisations de ces dernières.

67. Le Secrétariat a fait part, à d'autres organisations, de décisions de la COP qui leur sont pertinentes et plusieurs ont répondu en se disant intéressés à coopérer avec la Convention.

68. La participation à des réunions internationales exige beaucoup d'heures de travail et de ressources financières de la part du Secrétariat, dont on a pas suffisamment tenu compte dans les prévisions budgétaires du Secrétariat.

69. Selon les conseils donnés par la COP, le Secrétariat a continué à promouvoir la consultation et la coopération avec des organisations compétentes du secteur privé. Ceci représente un aspect du travail du Secrétariat qui revêt de plus en plus d'importance. Les contributions en nature comprennent la soumission de documents de référence et d'assistance dans la préparation des listes terminologiques reliées à la biosécurité. Le Secrétariat a également reçu le soutien du secteur privé dans la préparation de réunions et de publications.

7. ORGANISATION DES RÉUNIONS PAR LE SECRÉTARIAT

70. Les Bureaux du SBSTTA et de la COP se sont rencontrés à Montréal en mai et en septembre.

71. La première réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques a eu lieu à Aarhus (Danemark) du 22 au 26 juillet 1996. Le rapport de cette réunion est présenté dans le document UNEP/CBD/COP/3/26.

72. La deuxième réunion du SBSTTA a eu lieu à Montréal (Canada) du 2 au 6 septembre 1996. Le rapport de cette réunion est présenté dans le document UNEP/CBD/COP/3/3. Avant cette réunion, le SBSTTA a organisé une consultation informelle concernant le projet de Mémorandum d'accord entre la Conférence des

Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial.

73. La première réunion des Experts en diversité biologique marine et côtière, qui avait été prévue pour le début de mai 1996, a été remise pour permettre la création de la liste d'experts. Cette réunion aura maintenant lieu au début de 1997 en Indonésie.

74. Tel que stipulé par la décision II/22, le Secrétariat a organisé quatre réunions régionales pour préparer la troisième réunion de la COP.

75. Parmi les dispositions pour la troisième réunion de la COP, notons la préparation et la signature de l'Accord du pays hôte avec le Gouvernement de l'Argentine, ainsi que des visites du site en Argentine par des représentants du Bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Secrétariat, en juin et en août 1996. Lors de la dernière visite l'on a discuté des détails finaux concernant l'organisation de la réunion. Le Directeur exécutif du PNUE a signé l'Accord du pays hôte au nom de la Convention. Le directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été désigné par le Directeur exécutif du PNUE comme correspondant pour les négociations.

76. On a préparé des documents et des rapports d'information pour chaque point de fond à l'ordre du jour des réunions. Grâce au site W3 de la Convention, des copies préliminaires des documents étaient disponibles. Le Secrétariat remercie les gouvernements, les organisations et les institutions qui ont contribué à la préparation des documents de référence pour ces réunions.

8. CONSULTATIONS ET DISPOSITIONS DIPLOMATIQUES

77. Un nombre de gouvernements qui avaient précédemment assisté la Convention par l'entremise de leur mission à Genève, ont désigné leur mission au Canada ou à New York pour prêter assistance à cette Convention. Une liste mise à jour, indiquant la répartition actuelle des missions désignées, se trouve à l'Annexe IX. Une session d'information a été organisée pour les représentants des missions diplomatiques à Genève (janvier et juillet), à Nairobi (mars) et à Montréal (juin).

9. MOBILISATION DES CONNAISSANCES ET DES EXPERTISES

78. Le Secrétariat a reçu de nombreuses soumissions sur des questions liées à la mise en œuvre de la Convention. Elles proviennent de gouvernements, d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé; ces soumissions sont, soit soumises en réponse aux décisions de la COP ou en réponse à des demandes du Secrétaire exécutif, soit non sollicitées. Le matériel soumis a été généreux et utile, et le Secrétariat sait pertinemment que ce genre de soumission représente un investissement substantiel de temps et d'efforts de la part des organisations et des gouvernements concernés. Le Secrétariat espère que de nombreux intervenants continueront à fournir des soumissions pertinentes sur tous les aspects de la Convention.

79. Le Secrétariat a eu la chance d'être soutenu par des réseaux d'institutions et de gens qui possèdent une expertise et un engagement face aux idées véhiculées par la Convention. La majeure partie des discussions substantielles sur les documents de référence, ainsi que leur préparation, s'est faite grâce à ces réseaux de connaissances. Par l'entremise de systèmes de télécommunications, on peut établir des réseaux décentralisés d'institutions et de particuliers qui collaborent pour fournir la structure intellectuelle de soutien

/...

pour le travail du Secrétariat. Ces dispositions constituent des solutions flexibles, rapides et peu coûteuses pour répondre aux demandes des programmes de travail complexes. De plus, le Secrétaire exécutif entend explorer plus amplement les possibilités de ces réseaux de collaboration décentralisés, notamment par l'entremise de détachements, de congés sabbatiques et de cabinets de conseil axés sur la tâche à accomplir.

80. Le Secrétariat a identifié le besoin de renforcer les liens existants et les possibilités d'échange de personnel avec des institutions intergouvernementales, des organisations non-gouvernementales et le secteur privé. La structure proposée par le Secrétariat reflète un désir de collaboration avec ces secteurs.

81. Le besoin de constituer et de maintenir une bibliothèque de référence et de consultation dans les bureaux du Secrétariat, et de mettre au point des systèmes de classification et de récupération d'information, y compris les soumissions reçues et les références, a été identifié et figure dans les dispositions d'embauche et de gestion proposées pour le Secrétariat. Ces ressources seraient étroitement liées aux activités du mécanisme de centre d'échange.

10. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CONVENTION

10.1 Paiement de contributions au Fonds d'affectation spéciale

82. L'un des points les plus pressants pour le Secrétariat concerne les paiements au Fonds d'affectation spéciale de la Convention. L'annexe IV indique l'état des contributions enregistrées par le Secrétariat au 31 août 1996. Le paragraphe 9 des règles de gestion financière pour l'administration du Fonds pour la Convention sur la diversité biologique stipule que le Secrétaire exécutif peut engager des ressources du Fonds d'affectation spéciale seulement si ces engagements sont couverts par des contributions déjà reçues.

83. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale ne sont effectuées que sur une base annuelle. Bien que les règles de la gestion financière stipulent que les contributions sont dues annuellement le 1^{er} janvier, les paiements ne sont pas déposés au début de l'année. Cette situation, jumelée au fait que le Directeur exécutif du PNUE doit réduire les soldes de caisse reportées d'une année à l'autre selon les instructions du Conseil d'administration, fait en sorte que le PNUE a moins de flexibilité pour fournir des avances de fonds aux secrétariats de conventions.

84. À la lumière de cette situation, le paiement rapide de contributions au Fonds d'affectation spéciale est absolument nécessaire pour permettre au Secrétariat de mettre en application les décisions de la COP. Sans la flexibilité que permet le paiement en temps opportun des contributions, le Secrétariat continuera à éprouver des difficultés de fonctionnement pendant les six premiers mois de chaque année. Une des solutions possibles serait l'établissement d'un fonds de roulement de réserve, et cette idée a fait l'objet d'une étude dans le budget proposé pour le Fonds d'affectation spéciale pour l'année 1997.

85. La pratique actuelle d'élaborer un budget annuel pour le Fonds d'affectation spéciale, plutôt qu'un budget étalé sur plusieurs années, résulte en l'incapacité du PNUE d'offrir des contrats de plus d'un an au personnel du Secrétariat. En raison de cette situation, il sera peut-être difficile d'attirer du personnel international qualifié à Montréal.

10.2 Contributions volontaires et en nature

86. Le Secrétariat cherchera à obtenir des contributions volontaires et en nature pour soutenir ses activités. Un certain nombre de décisions de la COP, telles que la convocation des réunions (y compris la troisième réunion de la COP), sont subventionnées par des contributions volontaires. D'autres activités, comme la publication de «Perspectives sur la biodiversité mondiale», dépendront de la distribution des contributions volontaires. Ces contributions peuvent également comprendre un apport matériel ou intellectuel au niveau de la préparation des rapports qui servent à faire la promotion des objectifs de la Convention. Le Secrétariat a reçu une aide précieuse de la part du Bulletin mondial de négociations par l'affichage de copies électroniques des documents sur le W3, et de la part du Gouvernement allemand par les activités de la phase pilote du mécanisme de centre d'échange.

11. LEÇONS APPRISES EN 1996

87. Beaucoup de progrès ont été réalisés au niveau de l'établissement du Secrétariat permanent à Montréal, malgré le fait que plusieurs facteurs ont influencé la capacité du Secrétariat à s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées en vertu de l'article 24. L'examen de ces facteurs permettra de tirer des leçons précieuses pour l'avenir.

88. Cette dernière année a été caractérisée par la convergence de quatre ensembles de questions : celle découlant de la relocalisation; celle découlant de l'embauche du personnel permanent; celle découlant de l'expansion du programme de travail en dimension et en complexité; et celle découlant de l'augmentation du nombre de Parties.

89. Les deux premiers ensembles de questions sont très pertinents pour l'efficacité du fonctionnement futur du secrétariat ainsi que pour sa capacité de fournir les services auxquelles les Parties s'attendent.

90. Les limitations de l'infrastructure administrative du Secrétariat ont été identifiées. Les services que fournissaient précédemment les Nations Unies à Genève ou le Bureau régional du PNUE pour l'Europe doivent maintenant être effectués à l'interne, ou fournis par Nairobi. On a fait appel à un personnel professionnel ayant peu de formation au niveau des procédures des Nations Unies pour accomplir des tâches administratives dans un secrétariat en sous-effectif. L'actuelle Section de gestion d'administration des fonds, approuvée dans la décision II/20, comprend seulement trois personnes : un directeur administratif/gestion des fonds, un adjoint administratif et un commis. Les Parties voudront peut-être en tenir compte lors de l'examen du budget proposé pour l'année 1997.

91. Les problèmes de communication entre Montréal et Nairobi ont affecté la capacité du PNUE à soutenir le Secrétariat comme il avait été prévu initialement, et ceci a eu un impact sur la capacité du Secrétariat à exécuter ses fonctions de manière efficace.

/...

92. Pour la plupart des décisions importantes de la COP, le Secrétariat doit mettre sur pied et orienter des démarches d'apprentissage intensif. Afin de répondre à ces décisions, le Secrétaire exécutif doit identifier et retenir des fonctionnaires possédant expertise et connaissances spécialisées. Il faudra entreprendre un grand nombre de tâches à brève échéance et les terminer pour la prochaine réunion ou faire un rapport sur ces tâches au moment de cette réunion.

93. La durée des contrats dépend du budget. L'élaboration de budgets annuels nuira aux chances du Secrétariat d'attirer du personnel hautement qualifié. La COP souhaiterait peut-être examiner d'autres façons possibles de mobiliser l'expertise nécessaire pour le Secrétariat.

94. Le paiement prompt des contributions au Fonds d'affectation spéciale est essentiel à l'administration efficace de la Convention. Le paiement en retard des contributions affecte sérieusement l'administration pendant la première moitié de l'année. C'est particulièrement ce qui se produit maintenant qu'on a réduit la flexibilité dont bénéficiait le PNUE pour les avances de fonds. La COP rappelle que des activités majeures sont prévues pour la première moitié de l'année 1997.

95. En résumé, les dispositions administratives et financières du Secrétariat doivent lui permettre de s'acquitter en temps opportun et le plus efficacement possible des fonctions qui lui ont été assignées en vertu de l'article 24 et des décisions de la COP.

ANNEXE I

État de la ratification de la Convention sur la diversité biologique au 24 septembre 1996

1. île Maurice (4.9.92)	46. Malawi (2.2.94)	91. Bolivie (3.10.94)	136. Lettonie (14.12.95)
2. Seychelles (22.9.92)	47. Samoa (9.2.94)	92. Rép. de Corée (3.10.94)	137. Singapour (21.12.95)
3. îles Marshall (8.10.92)	48. Inde (18.2.94)	93. Sénégal (17.10.94)	138. Rép. arabe syrienne (4.1.96)
4. Maldives (9.11.92)	49. Hongrie (24.2.94)	94. Cameroun (19.10.94)	139. Suriname (12.1.96)
5. Monaco (20.11.92)	50. Paraguay (24.2.94)	95. Rép. DP de Corée ³ (26.10.94)	140. Pologne (18.1.96)
6. Canada (4.12.92)	51. Brésil (28.2.94)	96. Saint-Marin (28.10.94)	141. Lithuanie (1.2.96)
7. Chine (5.1.93)	52. Cuba (8.3.94)	97. Swaziland (9.11.94)	142. Yémen (21.2.96)
8. St. Kitts & Nevis (7.1.93)	53. Sri Lanka (23.3.94)	98. Zimbabwe (11.11.94)	143. Niue ² (27.2.96)
9. Équateur (23.2.93)	54. Éthiopie (5.4.94)	99. Viet Nam (16.11.94)	144. Madagascar (4.3.96)
10. Fiji (25.2.93)	55. Dominique ² (6.4.94)	100. Suisse (21.11.94)	145. Rép. de Tanzanie (8.3.96)
11. Antigua & Barbuda (9.3.93)	56. Italie (15.4.94)	101. Argentine (22.11.94)	146. Érythrée ² (21.3.96)
12. Mexique (11.3.93)	57. Bangladesh (3.5.94)	102. Myanmar (25.11.94)	147. Irlande (22.3.96)
13. Papouasie-Nouvelle-Guinée (16.3.93)	58. Luxembourg (9.5.94)	103. Colombie (28.11.94)	148. Bulgarie (17.4.96)
14. Vanuatu (25.3.93)	59. Égypte (2.6.94)	104. Côte d'Ivoire (29.11.94)	149. Rwanda (29.5.96)
15. îles Cook (20.4.93)	60. Géorgie ² (2.6.94)	105. Zaïre (3.12.94)	150. Saint-Vincent-et-les Grenadines (3.6.96) ²
16. Guinée (7.5.93)	61. Royaume-Uni (3.6.94)	106. Guinée équatoriale ² (6.12.94)	151. Slovénie (9.7.96)
17. Arménie (14.5.93)	62. Tchad (7.6.94)	107. Sierra Leone ² (12.12.94)	152. Chypre (10.7.96)
18. Japon ¹ (28.5.93)	63. La Gambie (10.6.94)	108. Liban (15.12.94)	153. Congo (1.8.96)
19. Zambie (28.5.93)	64. Micronésie (20.6.94)	109. Jamaïque (6.1.95)	154. Trinidad et Tobago (1.8.96)
20. Pérou (7.6.93)	65. Malaisie (24.6.94)	110. Lesotho (10.1.95)	155. Iran (6.8.96)
21. Australie (18.6.93)	66. Bénin (30.6.94)	111. Panama (17.1.95)	156. Kirghizistan ² (6.8.96)
22. Norvège (9.7.93)	67. France (1.7.94)	112. Royaume-Uni (7.2.95)	157. Mauritanie (16.8.96)
23. Tunisie (15.7.93)	68. Pays-Bas ¹ (12.7.94)	113. Oman (8.2.95)	158. Qatar (21.8.96)
24. Sainte-Lucie ² (28.7.93)	69. Kenya (26.7.94)	114. Cambodge ² (9.2.95)	159. Turkménistan (18.9.86) ²
25. Bahamas (2.9.93)	70. Pakistan (26.7.94)	115. Rép. Centrafricaine (15.3.95)	
26. Burkina Faso (2.9.93)	71. Estonie (27.7.94)	116. Mali (29.3.95)	
27. Biélorussie (8.9.93)	72. Finlande ¹ (27.7.94)	117. Cape Vert (29.3.95)	
28. Ouganda (8.9.93)	73. Grèce (4.8.94)	118. Fédération Russe (5.4.95)	
29. Nouvelle-Zélande (16.9.93)	74. Grenade (11.8.94)	119. Guatemala (10.7.95)	
30. Mongolie (30.9.93)	75. Kiribati ² (16.8.94)	120. Ouzbékistan ² (19.7.95)	
31. Philippines (8.10.93)	76. Roumanie (17.8.94)	121. Niger (25.7.95)	
32. Uruguay (5.11.93)	77. Autriche (18.8.94)	122. Honduras (31.7.95)	
33. Nauru (11.11.93)	78. Indonésie (23.8.94)	123. Israël (7.8.95)	
34. Jordanie (12.11.93)	79. Slovaquie ³ (25.8.94)	124. Algérie (14.8.95)	
35. Népal (23.11.93)	80. Costa Rica (26.8.94)	125. Maroc (21.8.95)	
36. République Tchèque ³ (3.12.93)	81. Ghana (29.8.94)	126. Bhoutan (25.8.95)	
37. Barbades (10.12.93)	82. Nigeria (29.8.94)	127. Mozambique (25.8.95)	
38. Suède (16.12.93)	83. Guyana (29.8.94)	128. Îles Salomon (3.10.95)	
39. Communauté européenne ³ (21.12.93)	84. Djibouti (1.9.94)	129. Togo ¹ (4.10.95)	
40. Danemark (21.12.93)	85. Kazakhstan (6.9.94)	130. Botswana (12.10.95)	
41. Allemagne (21.12.93)	86. Salvador (8.9.94)	131. Rép. de Moldavie (20.10.95)	
42. Portugal (21.12.93)	87. Chili (9.9.94)	132. Guinée-Bissau (27.10.95)	
43. Espagne (21.12.93)	88. Islande (12.9.94)	133. Soudan (30.10.95)	
44. Belize (30.12.93)	89. Vénézuela (13.9.94)	134. Afrique du Sud (2.11.95)	
45. Albanie ² (5.1.94)	90. Comores (29.9.94)	135. Nicaragua (20.11.95)	

¹ Acceptation de la Convention

² Adhésion à la Convention

³ Approbation de la Convention

ANNEX II

FONDS DAFFECTATION SPÉCIALE POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**I. ÉTAT DU REVENU ET DES DÉPENSES ET CHANGEMENTS DE LA COUVERTURE
ET DU SOLDE POUR LA PÉRIODE BIENNALE DE 1994 - 1995
SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1995**

		DOLLARS AMÉRICAINS
REVENU		
Contributions volontaires		4,787,115
Revenus divers		2,945,160
REVENU TOTAL		7,732,275
DÉPENSES		
Salaires et autres dépenses liées au personnel		2,003,418
Consultants		136,124
Frais de déplacement		382,074
Services contractuels		132,224
Réunions et conférences		1,167,632
Locations		35,067
Coûts d'exploitation		53,325
Acquisitions		43,648
Coûts des rapports		54,869
Articles divers		200,989
Coûts de participation au PNUE		(37)
Hospitalité		11,002
Coûts reliés au soutien de programmes		548,644
DÉPENSES TOTALES		4,768,979
<i>Excès du revenu sur les dépenses</i>		2,963,296
EXCÈS NET DU REVENU SUR LES DÉPENSES		2,963,296
COUVERTURE ET SOLDE, DÉBUT DE LA PÉRIODE		-
COUVERTURE ET SOLDE, FIN DE LA PÉRIODE		2,963,296

**II. ÉTAT DES AVOIRS, DU PASSIF, COUVERTURE
ET SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1995**

AVOIRS		
Dépôts en espèces et à terme		36,361
Contributions volontaires à recevoir		8,142,662
solde inter-fonds à recevoir		2,832,140
Autres créances		37,306
TOTAL DES AVOIRS		11,048,469
PASSIF		
Contributions reçues à l'avance		6,964,445
Dépenses non réglées		982,474
Autres comptes créditeurs		138,254
TOTAL DU PASSIF		8,085,173
COUVERTURE ET SOLDE		
Surplus cumulatif		2,963,296
TOTAL DE LA COUVERTURE ET DU SOLDE		2,963,296
PASSIF TOTAL, COUVERTURE ET SOLDE		11,048,469

/...

ANNEXE III

**Convention sur la diversité biologique
État des Contributions 1995-1996
au 31 août 1996**

	PARTIES	CONTRIBUTION CONVENUE*	1995		1996			
			PAIEMENT	SOLDE	PAIEMENT	CONTRIBUTION CONVENUE**	PAIEMENT	SOLDE
					POUR 1995	1996	POUR 1996	1995-1996
1	Afrique du Sud	0	0	0	0	30,596	0	30,596
2	Albanie	752	752	0	0	949	0	949
3	Algérie	0	0	0	0	15,180	0	15,180
4	Allemagne	672,130	300,000	372,130	372,130	857,884	457,884	400,000
5	Antigua & Barbuda	752	752	0	0	949	949	0
6	Argentine	36,088	0	36,088	0	45,539	0	81,627
7	Arménie	6,015	0	6,015	0	5,218	0	11,233
8	Australie	109,860	109,860	0	0	140,411	140,411	0
9	Autriche	63,905	0	63,905	63,905	82,065	0	82,065
10	Bahamas	1,504	1,504	0	0	1,897	1,897	0
11	Bangladesh	479	0	479	0	690	0	1,169
12	Barbade	752	752	0	0	949	0	949
13	Belize	752	1,504	-752	0	949	0	197
14	Bénin	479	479	0	0	690	0	690
15	Bhoutan	0	0	0	0	690	0	690
16	Biélorussie	27,817	0	27,817	0	27,750	0	55,567
17	Bolivie	752	0	752	0	949	0	1,701
18	Botswana	0	0	0	0	949	949	0
19	Brésil	121,795	121,795	0	0	153,693	0	153,693
20	Burkina Faso	479	479	0	0	690	0	690
21	Cambodge	0	0	0	0	690	0	690
22	Cameroun	752	0	752	0	949	0	1,701
23	Canada	230,810	230,810	0	0	294,342	294,342	0
24	Cape Vert	0	0	0	0	690	0	690
25	Chili	6,015	0	6,015	0	7,590	0	13,605
26	Chine	54,131	54,131	0	0	69,731	0	69,731
27	Colombie	8,270	0	8,270	8,270	9,487	9,487	0
28	Communauté européenne	119,675	119,675	0	0	172,400	0	172,400
29	Comores	479	0	479	0	690	0	1,169
30	Corée du Sud	60,146	60,146	0	0	77,558	77,558	0
31	Costa Rica	752	0	752	0	949	0	1,701
32	Côte d'Ivoire	752	1,504	-752	0	949	0	197
33	Cuba	5,263	0	5,263	0	4,981	0	10,244
34	Danemark	52,628	52,628	0	0	68,071	68,071	0
35	Démoc. Pop. Rép. de Corée	3,007	0	3,007	0	4,744	0	7,751
36	Djibouti	479	0	479	0	690	0	1,169
37	Dominique	752	0	752	752	949	0	949
38	Égypte	5,263	5,263	0	0	6,641	6,641	0
39	Équateur	1,504	1,353	151	0	1,897	0	2,048
40	Espagne	168,408	168,408	0	0	224,136	224,136	0
41	Estonie	3,759	0	3,759	0	4,032	0	7,791

/...

42	Éthiopie	479	479	0	0	690	0	690
43	Fédération Russe	5,000	5,000	0	0	422,183	0	422,183
44	Fiji	752	752	0	0	949	838	111
45	Finlande	45,861	45,861	0	0	58,584	58,584	0
46	France	475,152	475,152	0	0	607,895	607,895	0
47	Gambie	479	0	479	0	690	0	1,169
48	Géorgie	12,029	0	12,029	0	11,148	0	23,177
49	Ghana	752	752	0	0	949	0	949
50	Grèce	27,817	0	27,817	27,817	36,052	67,183	-31,131
51	Grenade	752	0	752	0	949	0	1,701
52	Guatemala	0	0	0	0	1,897	0	1,897
53	Guinée	479	0	479	0	690	690	479
54	Guinée équatoriale	479	0	479	0	690	0	1,169
55	Guinée-Bissau	0	0	0	0	690	0	690
56	Guyane	752	0	752	0	949	0	1,701
57	Honduras	0	0	0	0	949	0	949
58	Hongrie	11,277	11,277	0	0	13,282	13,282	0
59	Îles Cook	752	0	752	0	949	0	1,701
60	Îles Marshall	752	0	752	752	949	0	949
61	Îles Maurice	752	752	0	0	949	949	0
62	Îles Salomon	0	0	0	0	690	0	690
63	Inde	23,307	0	23,307	23,307	29,410	0	29,410
64	Indonésie	10,526	10,526	0	0	13,282	0	13,282
65	Islande	2,255	2,255	0	0	2,846	2,846	0
66	Israël	8,152	0	8,152	8,152	25,378	25,378	0
67	Italie	360,123	0	360,123	0	493,100	0	853,223
68	Jamaïque	752	714	38	0	949	0	987
69	Japon	1,048,794	1,048,794	0	0	1,464,357	0	1,464,357
70	Jordanie	752	752	0	0	949	0	949
71	Kazakhstan	19,547	0	19,547	0	18,974	0	38,521
72	Kenya	752	1,504	-752	0	949	0	197
73	Kiribati	479	479	0	0	690	690	0
74	Lesotho	479	0	479	0	690	0	1,169
75	Lettonie	0	0	0	0	7,827	0	7,827
76	Liban	752	0	752	0	949	0	1,701
77	Lituanie	0	0	0	0	8,064	0	8,064
78	Luxembourg	5,263	5,263	0	0	6,641	6,641	0
79	Malawi	479	479	0	0	690	0	690
80	Malaisie	10,526	10,526	0	0	13,282	0	13,282
81	Maldives	479	479	0	0	690	0	690
82	Mali	0	0	0	0	690	0	690
83	Maroc	0	0	0	0	2,846	2,846	0
84	Mexique	58,642	0	58,642	0	74,712	0	133,354
85	Micronésie (États fédérés de)	752	752	0	0	949	0	949
86	Monaco	752	752	0	0	949	949	0
87	Mongolie	752	752	0	0	949	0	949
88	Mozambique	0	0	0	0	690	690	0
89	Myanmar	479	0	479	0	690	0	1,169
90	Nauru	752	752	0	0	949	0	949
91	Népal	479	479	0	0	690	690	0
92	Nicaragua	0	0	0	0	949	0	949
93	Niger	0	0	0	0	690	0	690

94	Nigeria	12,029	0	12,029	0	10,910	0	22,939
95	Norvège	41,359	41,359	0	0	53,129	53,129	0
96	Nouvelle-Zélande	18,044	18,044	0	0	22,769	22,769	0
97	Oman	0	0	0	0	3,795	0	3,795
98	Ouganda	479	1,437	-958	0	690	0	-268
99	Ouzbékistan	0	0	0	0	13,045	0	13,045
100	Pakistan	4,511	0	4,511	4,516	5,692	0	5,687
101	Panama	1,504	0	1,504	0	949	0	2,453
102	Papouasie-Nouvelle-Guinée	752	752	0	0	949	949	0
103	Paraguay	752	0	752	752	949	949	0
104	Pays-Bas	118,788	118,788	0	0	150,610	150,610	0
105	Pérou	4,511	0	4,511	0	5,692	0	10,203
106	Philippines	4,511	4,511	0	0	5,692	5,692	0
107	Pologne	0	0	0	0	32,019	0	32,019
108	Portugal	18,044	0	18,044	0	26,090	0	44,134
109	Rép. arabe syrienne	0	0	0	0	4,744	0	4,744
110	République centrafricaine	0	0	0	0	690	0	690
111	République de Moldavie	0	0	0	0	8,064	0	8,064
112	République Tchèque	24,058	24,058	0	0	24,667	24,667	0
113	Roumanie	11,277	0	11,277	0	14,231	0	25,508
114	Royaume-Uni	396,211	396,211	0	0	504,247	128,454	375,793
115	Royaume-Uniraine	0	0	0	0	108,155	0	108,155
116	Saint Kitts et Nevis	752	752	0	0	949	949	0
117	Saint-Marin	752	752	0	0	949	949	0
118	Sainte-Lucie	752	752	0	0	949	949	0
119	Salvador	752	0	752	0	949	0	1,701
120	Samoa	479	479	0	0	690	0	690
121	Sénégal	752	0	752	752	949	154	795
122	Seychelles	752	0	752	0	949	0	1,701
123	Sierra Leone	479	0	479	0	690	0	1,169
124	Singapour	0	0	0	0	108,155	0	108,155
125	Slovaquie	7,518	9,413	-1,895	0	7,827	5,932	0
126	Soudan	0	0	0	0	690	0	690
127	Sri Lanka	752	0	752	752	949	0	949
128	Suède	91,722	91,722	0	0	116,456	116,456	0
129	Suisse	90,971	90,971	0	0	114,796	114,796	0
130	Suriname	0	0	0	0	690	0	690
131	Swaziland	752	752	0	0	949	949	0
132	Tchad	479	0	479	0	690	0	1,169
133	Togo	0	0	0	0	690	0	690
134	Tunisie	2,255	2,255	0	0	2,846	2,846	0
135	Uruguay	3,007	0	3,007	0	3,795	0	6,802
136	Vanuatu	479	479	0	0	690	0	690
137	Venezuela	30,073	0	30,073	0	32,019	0	62,092
138	Vietnam	752	752	0	0	949	0	949
139	Zaïre	479	0	479	0	690	0	1,169
140	Zambie	479	0	479	479	690	0	690
141	Zimbabwe	752	0	752	0	949	0	1,701
	TOTAL	4,800,267	3,661,317	1,138,950	512,336	7,058,468	2,703,675	4,981,407

* Première réunion de la Conférence des Parties, PNUE/CBD/COP/1/17

** Deuxième réunion de la Conférence des Parties, PNUE/CBD/COP/2/19

ANNEXE IV
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique

Contributions volontaires supplémentaires reçues en 1996
au 31 août 1996

	PAYS	CONTRIBUTION CONVENUE	PAIEMENT	SOLDE
1	Australie	1/ 125,000	125,000	0
2	Canada	2/ 800,000	800,000	0
3	Canada	3/ 145,985	145,985	0
4	Canada, Québec	4/ 200,000	200,000	0
5	Commission européenne	5/ 62,300	62,300	0
6	Danemark	8/ 255,603	255,603	0
7	Danemark	9/ 298,430	298,430	0
8	Danemark	10/ 43,000	0	43,000
9	Suède	6/ 13,950	13,950	0
10	Suède	7/ 15,108	15,108	0
11	Suisse	11/ 16,667	0	16,667
	TOTAL	1,976,043	1,916,376	59,667
1/	Pour financer le poste d'administrateur des programmes sur les connaissances des communautés autochtones			
2/	Contribution annuelle pour financer le Secrétariat à Montréal			
3/	200 000 \$ CAN pour financer la relocalisation du Secrétariat à Montréal			
4/	Contribution annuelle de la province de Québec.			
5/	Contribution pour faciliter la participation des pays en développement à la COP2, à Jakarta, reçue en 1996			
6/	Pour aider les pays en développement à participer au SBSTTA1, à Paris			
7/	100 000 SEK pour faciliter la participation des pays en développement à la COP2, à Jakarta.			
8/	Pour couvrir les coûts additionnels de la réunion sur la biosécurité à Aarhus, 22-26 juillet 1996			
9/	Pour financer la participation de pays en développement à la réunion de Aarhus.			
10/	250 000 DK pour financer la participation de pays dont l'économie est en transition à la réunion de Aarhus			
11/	20 000 FS pour financer la participation de pays en développement aux réunions de la Convention.			

/...

ANNEXE V

**Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
en fonction au 7 septembre 1996
(Postes créés en vertu de la décision II/20)**

	SECRÉTARIAT	Niveau	Titulaire	Observations
1	DIRECTION ET GESTION ADMINISTRATIVE			
1.1	Secrétaire exécutif	D-2	M. C. Juma (Kenya)	Entrée en vigueur : septembre 1995; nomination pour une durée déterminée
1.2	Assistant spécial	P-3	Mme C. Bastien (Canada)	Entrée en vigueur : février 1996; contrat à court terme; classification à déterminer
1.3	Secrétaire senior	G-6	Mme W. Allen	Sert de liaison à Genève jusqu'au 31.12.96
1.4	Directeur admin./gestion de Fonds	P-4	Mme M. Strunck (France)	Prévu pour octobre 1996, subventionné par le PNUE.
1.5	Administrateur-adjoint, administration	G-7	Mme I. Tudor	Entrée en vigueur : mars 1996; nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
1.6	Commis/messager	G-2	M. M. Ghattas	Entrée en vigueur : juillet 1996; nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
2	PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX ET AFFAIRES COOPÉRATIVES			
2.1	Directeur général (DG)	D-1	M. C.G. Ducret (Suisse)	Entrée en vigueur : mai 1996; Nomination pour une durée déterminée
2.2	DG, Ressources et gestion financière	P-4	M. S. Johnston (Australie)	Entrée en vigueur : mai 1996; Nomination pour une durée déterminée
2.3	DG, Soutien et conseils juridiques	P-4		Poste annoncé de nouveau
2.4	Directeur administratif adjoint	P-2		Classification à venir
2.5	Recherchiste	G-7	Mme A. Albovias	Nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
2.6	Secrétaire	G-4	M. D. Hamel	Nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
3	QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES			
3.1	Directeur général	D-1	Mme A. Schenberg (Brésil)	Date d'entrée en vigueur à être déterminée; contrat à court terme; classification à déterminer
3.2	DGS, biotechnologie	P-5		Re-classification à déterminer
3.3	DG, économiste	P-4	Mme C. Takasi (Japon)	Prévu pour octobre 1996; contrat à court terme; classification à déterminer
3.4	DG, écologie de conservation	P-4	Mme I. Pranoto (Indonésie)	Entrée en vigueur : août 1996; contrat à court terme; classification à déterminer
3.5	DG, ressources génétiques /agrobiodiversité (FAO)			Détachement; négociations en cours
3.6	DG, écologie marine (UNESCO)			Détachement; liste des candidats sélectionnés présentée en septembre 1996
3.7	DG, connaissances autochtones	P-3		Classification à déterminer
3.8	Recherchiste	G-7	Mme L. Rubello	Entrée en vigueur : juillet 1996; nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
3.9	Recherchiste	G-7		Recrutement local initié
3.10	Secrétaire	G-4		Recrutement local initié

/...

	SECRÉTARIAT	Niveau	Titulaire	Observations
4	MISE EN OEUVRE ET COMMUNICATIONS			
4.1	DGS, mise en œuvre et communications	P-5		Classification à déterminer
4.2	DG, mécanisme de centre d'échange	P-4		Poste annoncé de nouveau
4.3	DG, rapports nationaux	P-3	M. A. Gross (Royaume-Uni)	Prévu pour octobre 1996; contrat à court terme; classification à déterminer
4.4	Bibliothécaire/documentaliste	P-3		Classification en attente
4.5	Directeur-adjoint des programmes (Information/gestion de données de base)	P-2	Mme B. Torres (Pérou)	Entrée en vigueur : août 1996; nomination pour une durée déterminée
4.6	Directeur-adjoint des Programmes (communications) (PNUE)	P-2		
4.7	Recherchiste	G-7	Mme D. Miller	Entrée en vigueur : mai 1996; nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
4.8	Secrétaire	G-4	Mme J. d'A. Byaje	Entrée en vigueur : septembre 1996; nomination temporaire jusqu'au 31.12.96
4.9	Commis, bibliothèque et documentation	G-2		Recrutement local initié

/...

ANNEXE VI

**Liste des réunions organisées par le
Secrétariat de la Convention sur diversité biologique**

<u>DATES</u>	<u>TITRE DE LA RÉUNION</u>	<u>LIEU</u>
17 janvier 1996	Réunion d'information pour les missions diplomatiques	Genève
13 mars 1996	Réunion d'information pour les missions diplomatiques	Nairobi
3-4 mai 1996	Réunion du Bureau du SBSTTA	Montréal
4-5 mai 1996	Réunion du Bureau de la COP	Montréal
6 mai 1996	Ouverture officielle du Secrétariat	Montréal
7 mai 1996	Réunion consultative des Conventions et des Institutions liées à la biodiversité	Montréal
26 juin 1996	Réunion d'information pour les missions diplomatiques	Montréal
22-26 juillet 1996	Réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la mise au point d'un Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	Aarhus, Danemark
29 juillet 1996	Réunion d'information pour les missions diplomatiques	Genève
1 septembre 1996	Réunion du Bureau du SBSTTA	Montréal
2-6 septembre 1996	Deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques , techniques et technologiques	Montréal
30 septembre -2 octobre 1996	Réunion régionale des économies en transition sur la diversité biologique pour la préparation de la troisième réunion de la Conférence des Parties	Bratislava, République de la Slovaquie
9-10 octobre 1996	Réunion régionale africaine sur la diversité biologique pour la préparation de la troisième réunion de la Conférence des Parties	Seychelles
17-18 octobre 1996	Réunion régionale asiatique sur la diversité biologique pour la préparation de la troisième réunion de la Conférence des Parties	Malaisie
24-25 octobre 1996	Réunion régionale latino-américaine et caraïbe sur la diversité biologique pour la préparation de la troisième réunion de la Conférence des Parties	Sainte Lucie
3 novembre 1996	Réunion du Bureau de la COP	Buenos Aires, Argentine
4-15 novembre 1996	Troisième réunion de la Conférence des Parties	Buenos Aires, Argentine
16 novembre 1996	Réunion du Bureau du SBSTTA	Buenos Aires, Argentine

/...

ANNEXE VII

Liste préliminaire des réunions régionales qui seront organisées par le Secrétariat en 1997

RÉUNION	LIEU	DATE
Atelier sur le mécanisme de centre d'échange, Afrique	à déterminer	à déterminer
Atelier sur le mécanisme de centre d'échange, Asie	à déterminer	à déterminer
Atelier sur le mécanisme de centre d'échange, Amérique latine et Caraïbe	à déterminer	à déterminer
Atelier sur le mécanisme de centre d'échange, économies en transition	à déterminer	à déterminer
Experts en diversité biologique marine et côtière	Indonésie	février
Bureau, Groupe de travail sur la prévention des risques biotechnologiques	Montréal	février
Bureau, SBSTTA	Montréal	février
Deuxième réunion, Groupe de travail sur la prévention des risques biotechnologiques	Montréal	mai
Troisième réunion, SBSTTA	Montréal	juin/juillet
Bureau, Conférence des Parties	Montréal	juin/juillet
Réunion régionale préparatoire, Afrique	à déterminer	septembre
Réunion régionale préparatoire, Asie	à déterminer	septembre
Réunion régionale préparatoire, Amérique latine et Caraïbe	à déterminer	septembre
Réunion régionale préparatoire, Économies en transition	à déterminer	septembre
Troisième réunion, Groupe de travail sur la prévention des risques biotechnologiques	Montréal	octobre
Quatrième réunion, Conférence des Parties	Montréal	novembre

/...

ANNEXE VIII**Documents préparés par le Secrétariat en 1996****I. Documents pour la première Réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques**

<u>Symbol</u>	<u>Titre</u>
1. PNUE/CBD/WGPB.1/1	Ordre du jour provisoire
2. PNUE/CBD/WGPB.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
3. PNUE/CBD/WGPB.1/2	Termes de référence du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques
4. PNUE/CBD/WGPB.1/3	Élaboration des termes de référence pour Groupe de travail temporaire à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques
5. PNUE/CBD/COP/2/7	Rapport du Groupe spécial d'experts à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques
6. PNUE/Consultation globale/Biosécurité/4	Rapport global sur la Consultation des experts désignés par le gouvernement sur les lignes directrices techniques pour la prévention des risques biotechnologiques

II. Documents pour la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques , techniques et technologiques

<u>Symbol</u>	<u>Titre</u>
PNUE/CBD/SBSTTA/2/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire
PNUE/CBD/SBSTTA/2/1/Add.1/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté
PNUE/CBD/SBSTTA/2/2	Évaluation de la diversité biologique et méthodologies en vue d'évaluation futures
PNUE/CBD/SBSTTA/2/3	Identification, surveillance et évaluations des composantes de la diversité biologique et processus qui ont des effets défavorables
PNUE/CBD/SBSTTA/2/4	Examen et promotion des indicateurs de la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/5	Approches pratiques pour la création de moyens pour la taxonomie
PNUE/CBD/SBSTTA/2/6	Moyens d'encourager et de faciliter l'accès aux technologies, et le transfert et la mise au point de celles-ci
PNUE/CBD/SBSTTA/2/7	Connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et

/...

PNUE/CBD/SBSTTA/2/8	locales Création de moyens dans la prévention des risques biotechnologiques pour les pays en développement
PNUE/CBD/SBSTTA/2/9	Rôle du mécanisme de centre d'échange dans la facilitation et la promotion de coopération technique et scientifique en recherche et en développement
PNUE/CBD/SBSTTA/2/10	Diversité biologique agricole
PNUE/CBD/SBSTTA/2/11	Diversité biologique forestière
PNUE/CBD/SBSTTA/2/12	Programme de travail futur sur la diversité biologique à la lumière du résultat de la troisième session de la Commission sur le développement durable
PNUE/CBD/SBSTTA/2/13	Évaluation économique de la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/14	Rapport du Secrétaire exécutif sur la diversité biologique marine et côtière
PNUE/CBD/SBSTTA/2/16	<i>Modus Operandi</i> de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques , techniques et technologiques
PNUE/CBD/SBSTTA/2/17	Examen du programme de travail à moyen terme de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques , techniques et technologiques, 1995-1997
PNUE/CBD/SBSTTA/2/18	Ordre du jour provisoire préliminaire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques , techniques et technologiques
PNUE/CBD/SBSTTA/2/19	Date et lieu de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.1	Programme de travail futur pour la diversité biologique terrestre : sections pertinentes du Rapport de la troisième réunion de la Commission sur le développement durable
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.2	Soumissions reçues par le Secrétariat sur le transfert et le développement technologiques
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.3	Savoir forestier traditionnel et la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.4	Soumissions reçues par le Secrétariat sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.5	Soumissions reçues par le Secrétariat sur les forêts et la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.6	Approche écosystémique à la gestion des forêts nordiques de conifères
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.7	Soumission du Gouvernement de la Finlande sur les forêts et la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.8	Soumissions reçues par le Secrétariat sur les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.9	Soumissions reçues par le Secrétariat sur l'identification, la surveillance et l'évaluation de la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.10	État des ratifications de la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.11	Correspondants nationaux pour le mécanisme de centre d'échange
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.12	Ordre du jour provisoire de la troisième réunion de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.13	Information pour les Participants
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.14	Dates et lieux de réunions apparentées en juillet 1997
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.15	Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, mis au point par la FAO; rapport de la quatrième Conférence internationale technique sur la Conservation et l'utilisation de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Leipzig, Allemagne, 17-23 juin 1996)
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.16	Ligne directrices techniques internationales du PNUE pour la prévention de risques biotechnologiques
PNUE/CBD/SBSTTA/2/Inf.17	Indicateurs de biodiversité : évaluation de l'efficacité des mesures selon la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/BSWG/1/4	Rapport de la première réunion du Groupe spécial d'experts à composition non /...

limitée sur la prévention des risques biotechnologiques

Annexe VIII (suite)

III. Liste de documents pour la troisième réunion de la Conférence des Parties

<u>Symbol</u>	<u>Titre</u>
PNUE/CBD/COP/3/1	Ordre du jour provisoire
PNUE/CBD/COP/3/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
PNUE/CBD/COP/3/1/Add.2	Organisation provisoire des travaux
PNUE/CBD/COP/3/2	Question en suspens de la deuxième réunion de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/3	Rapport de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques , techniques et technologiques
PNUE/CBD/COP/3/4	Rapport sur l'évaluation et l'examen du fonctionnement du mécanisme de centre d'échange
PNUE/CBD/COP/3/5	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
PNUE/CBD/COP/3/6	Rapport du Secrétaire exécutif sur les ressources et le mécanisme de financement
PNUE/CBD/COP/3/7	Disponibilité de ressources financières supplémentaires et suggestions éventuelles aux institutions de financement sur la manière dont leurs activités pourraient davantage seconder la Convention
PNUE/CBD/COP/3/8	Lignes directrices en vue de l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/9	Désignation de la structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement
PNUE/CBD/COP/3/10	Projet révisé de Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseils du fonds pour l'environnement mondial
PNUE/CBD/COP/3/11	Application des articles 6 et 8
PNUE/CBD/COP/3/12	Options d'application de l'article 7
PNUE/CBD/COP/3/13	Évaluation de la diversité biologique et méthodologies en vue d'évaluation futures
PNUE/CBD/COP/3/14	Examen de la diversité biologique agricole en vertu de la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/15	Rapport sur le Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, mis au point par la FAO
PNUE/CBD/COP/3/16	Forêts et diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/17	Rapport du Secrétariat du Groupe intergouvernemental sur les forêts sur les progrès réalisés autour des questions touchant les forêts et la diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/18	Programme de travail futur sur la diversité
PNUE/CBD/COP/3/19	Application de l'article 8(j)
PNUE/CBD/COP/3/20	Accès aux ressources génétiques
PNUE/CBD/COP/3/21	Moyens d'encourager et de faciliter l'accès aux technologies, et le transfert et la mise au point de celles-ci
PNUE/CBD/COP/3/22	Droits de propriété
PNUE/CBD/COP/3/23	Liens entre la Convention sur la diversité biologique et l'Accord sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle
PNUE/CBD/COP/3/24	Application de l'article 11
PNUE/CBD/COP/3/25	Soumission à la séance spéciale de l'Assemblée générale en vue de réviser l'application de l'ordre du jour 21
PNUE/CBD/COP/3/26	Rapport de la première réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée

/...

PNUE/CBD/COP/3/27	sur la prévention des risques biotechnologiques Rapport sur la mise au point d'un protocole de prévention des risques biotechnologiques
PNUE/CBD/COP/3/28	Lignes directrices techniques internationales du PNUE pour la prévention des risques biotechnologiques
PNUE/CBD/COP/3/29	Coopération avec d'autres conventions et processus liés à la biodiversité
PNUE/CBD/COP/3/30	Coopération entre la Convention sur les marécages d'importance internationale, notamment l'habitat des oiseaux aquatique, et la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/31	Programme de travail a moyen terme de la Conférence des Parties pour 1996-1997
PNUE/CBD/COP/3/32	Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration de la Convention
PNUE/CBD/COP/3/33	Proposition de budget du fonds pour la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/34	Date et lieu de la quatrième réunion de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/35	Relation entre la Convention et d'autres conventions, institutions et processus : modalités pour l'amélioration de la coopération avec des corps pertinents liés à biodiversité
PNUE/CBD/COP/3/Inf.1	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif sur les lignes directrices en vue de l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement
PNUE/CBD/COP/3/Inf.2	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif sur le «Projet de Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du fonds pour l'environnement mondial sur la structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement de la Convention»
PNUE/CBD/COP/3/Inf.3	Soumissions reçues par le Secrétariat sur les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales
PNUE/CBD/COP/3/Inf.4	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif sur les voies et moyens d'encourager et de faciliter l'accès aux technologies et le transfert et la mise au point de celles-ci
PNUE/CBD/COP/3/Inf.5	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif sur le rôle possible des droits de propriété intellectuelle dans l'application de la Convention
PNUE/CBD/COP/3/Inf.6	Ordre du jour de la séance spéciale de l'assemblée générale et du programme de travail préparatoire proposé de la Commission du développement durable
PNUE/CBD/COP/3/Inf.7	Intégration de la diversité biologique dans le développement agricole
PNUE/CBD/COP/3/Inf.8	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif concernant la diversité biologique et les forêts
PNUE/CBD/COP/3/Inf.9	L'environnement et l'Accord TRIPs (Note du Secrétariat de la WTO)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.10	Facteurs qui affectent le transfert de technologies écologiquement rationnelles (Note du Secrétariat de la WTO)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.11	Liste de correspondants nationaux
PNUE/CBD/COP/3/Inf.12	Systèmes de droits de propriété intellectuelle (soumissions du Gouvernement allemand)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.13	Impact de systèmes IPR sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et le partage équitable de bénéfices provenant de son utilisation : une étude préliminaire
PNUE/CBD/COP/3/Inf.14	Rapport annuel du Fonds pour l'environnement mondial
PNUE/CBD/COP/3/Inf.15	Rapport trimestriel du Fonds pour l'environnement mondial
PNUE/CBD/COP/3/Inf.16	Révision préliminaire de l'entreprise internationale sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
PNUE/CBD/COP/3/Inf.17	Rapport sur l'état mondial des ressources phytogénétiques
PNUE/CBD/COP/3/Inf.18	Plan d'action mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
PNUE/CBD/COP/3/Inf.19	Accès aux ressources microbiennes génétiques
PNUE/CBD/COP/3/Inf.20	Diversité biologique et droits de propriété intellectuelle : questions et examens (soumission du Gouvernement australien)

/...

PNUE/CBD/COP/3/Inf.21	Les marécages et la diversité biologique : coopération entre la Convention Ramsar et la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/Inf.22	Stratégie et activités dans le domaine de la diversité biologique marine et côtière relativement à la décision II/10 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (soumission de la Commission intergouvernementale sur l'océanographie)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.23	Le rôle des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent les modes de vie traditionnels, dans la conservation de la diversité biologique mondiale.
PNUE/CBD/COP/3/Inf.24	Compilation des lignes directrices internationales concernant les communautés autochtones et locales
PNUE/CBD/COP/3/Inf.25	La Convention sur la diversité biologique et TRIPs: relations et synergies
PNUE/CBD/COP/3/Inf.26	Pays ayant soumis des noms pour la liste d'experts sur la diversité biologique marine et côtière
PNUE/CBD/COP/3/Inf.27	État des ratifications de la Convention sur la diversité biologique
PNUE/CBD/COP/3/Inf.28	Rapport de la réunion préparatoire du Groupe de l'Europe centrale et de l'Est pour la troisième réunion de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/Inf.29	Rapport de la réunion préparatoire du Groupe africain pour la troisième réunion de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/Inf.30	Rapport de la réunion préparatoire du Groupe asiatique pour la troisième réunion de la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/Inf.31	Rapport de la réunion préparatoire du Groupe latino-américain et caraïbe pour la Conférence des Parties
PNUE/CBD/COP/3/Inf.32	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif sur le mécanisme de centre d'échange
PNUE/CBD/COP/3/Inf.33	Savoir forestier traditionnel : contribution du Secrétaire exécutif à la préparation du Rapport du Secrétaire général pour le point I.3 du programme du Groupe intergouvernemental sur les forêts
PNUE/CBD/COP/3/Inf.34	Une approche écosystémique à la gestion des forêts nordiques de conifères
PNUE/CBD/COP/3/Inf.35	Forêts et diversité biologique (soumission du Gouvernement finlandais)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.36	Soumissions reçues par le Secrétaire exécutif sur les mesures incitatives
PNUE/CBD/COP/3/Inf.37	Conclusions de la réunion consultative sur le mécanisme financier (Allemagne, 2-4 juillet 1996)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.38	Mémorandum d'entente entre le Secrétariat et le Bureau des marécages d'importance internationale, notamment l'habitat des oiseaux aquatiques (Convention Ramsar)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.39	Mémorandum d'entente entre le Secrétariat et le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.40	Mémorandum d'entente entre le Secrétariat et le Secrétariat de la Convention sur la conservation d'espèces migratoire d'animaux sauvages (Convention Bonn)
PNUE/CBD/COP/3/Inf.41	Convention sur les marécages : Plan stratégique 1997-2002
PNUE/CBD/COP/3/Inf.42	Rapport de la huitième réunion du Comité interorganisations sur le développement durable

ANNEXE IX

Emplacement des missions diplomatiques désignées comme centres de liaisons pour la Convention sur la diversité biologique

Genève	Canada	New York	Autres emplacements
	Ottawa		Bonn
1. Afghanistan	1. Autriche	1. Andorre	1. Cap vert
2. Algérie	2. Bahamas	2. Antigua-et-Barbuda	2. République centrafricaine
3. Angola	3. Bangladesh	3. Arménie	
4. Argentine	4. Bolivie	4. Azerbaïdjan	Bruxelles
5. Arménie	5. Chili	5. Barbade	1. Bénin
6. Australie	6. Chine	6. Belgique	2. Guinée-Bissau
7. Bahrayn	7. Communauté européenne	7. Comores	
8. Biélorussie	8. Finlande	8. Congo	Paris
9. Belize	9. Gabon	9. Djibouti	1. Cambodge
10. Bhoutan	10. Indonésie	10. Érythrée	2. Guinée équatoriale
11. Bosnie-Herzégovine	11. Iraq	11. Estonie	3. Guinée
12. Bulgarie	12. Irlande	12. Fidji	
13. Burundi	13. Jamaïque	13. Géorgie	Washington
14. Cameroun	14. Lesotho	14. Grenade	1. Albanie
15. Colombie	15. Madagascar	15. Guyane	
16. Costa Rica	16. Malawi	16. Kazakhstan	
17. Côte d'Ivoire	17. Malaisie	17. Kirghizistan	
18. Croatie	18. Mali	18. Laos	
19. Cuba	19. Myanmar	19. Lituanie	
20. Corée du Nord	20. Nigeria	20. Maldives	
21. Danemark	21. Norvège	21. Îles Marshall	
22. Dominique	22. Portugal	22. Mauritanie	
23. République dominicaine	23. Fédération Russe	23. Micronésie (États fédérés)	
24. Équateur	24. Rwanda	24. Monaco	
25. Éthiopie	25. Sénégal	25. Namibie	
26. Gambie	26. Slovaquie	26. Nouvelle-Zélande	
27. Ghana	27. Espagne	27. Oman	
28. Guatemala	28. Soudan	28. Papouasie-Nouvelle-Guinée	
29. Haïti	29. Suède	29. République de Moldavie	
30. Saint-Siège	30. Thaïlande	30. Saint-Kitts et Nevis	
31. Honduras	31. Togo	31. Sainte-Lucie	
32. Hongrie	32. Tunisie	32. S. Vincent & Grenadines	
33. Islande	33. Royaume-Uni	33. Samoa	
34. Inde	34. Royaume-Uni	34. Sao Tomé & Principe	
35. Iran (République islamique de)	35. Uruguay	35. Seychelles	
36. Jamaïque		36. Sierra Leone	
37. Jordanie	Toronto	37. Singapour	
38. Kenya	1. Chypre	38. Îles Salomon	
39. Koweït		39. Suriname	
40. Lettonie		40. Swaziland	

/...

/...

ANNEXE X

Liste des pays ayant soumis leur nom à la liste des experts sur la diversité biologique marine et côtière au 24 septembre

Argentine	Sainte-Lucie
Australie	Sénégal
Autriche	Singapour
Bahamas	Slovaquie
Belgique	Afrique du Sud
Belize	Sri Lanka
Bénin	Suède
Brésil	Syrie
Brunei Darussalam	Tanzanie
Cambodge	Thaïlande
Chili	Tunisie
Chine	Turquie
Colombie	Royaume-Uniraine
Costa Rica	Royaume-Uni
Croatie	Uruguay
Cuba	Viêt Nam
Chypre	Zimbabwe
Danemark	
Dominique	Deux pays (le Lesotho et la Biélorussie) ont indiqué qu'ils ne
Équateur	feraient pas de nominations pour la liste
Égypte	
Commission européen	
Finlande	
France	
Géorgie	
Allemagne	
Ghana	
Grèce	
Islande	
Inde	
Indonésie	
Irlande	
Israël	
Japon	
Jordanie	
Kenya	
Corée du Sud	
Lettonie	
Lituanie	
Madagascar	
Îles Marshall	
Mexique	
Moldavie	
Maroc	
Pays-Bas	
Nouvelle-Zélande	
Nicaragua	
Nigeria	
Norvège	
Pakistan	
Philippines	

/...